



**FOIRE de PRINTEMPS**

**21 Avril 2024**

# **Formulaire d'inscription au VIDE GRENIER**

**À retourner avec votre règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public)  
et une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité avant le 22 mars 2024** à la Mairie,

16 Place de la Liberté  
86130 SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....  
.....

Téléphone : .....

Adresse email : .....

Type de véhicule : .....

Je désire réserver ..... mètres linéaires

- Tarif de 2,5 € le mètre pour les personnes extérieures à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, soit ..... €
- Tarif de 1 € pour les habitants, soit .....€

Veuillez noter qu'il est nécessaire de réserver un minimum de 4 ml si vous venez avec une remorque et de 2 ml si vous venez avec une voiture.

*Lorsque votre demande sera acceptée vous recevrez un courrier de confirmation.*

**Le vide grenier se tiendra dans le centre-bourg  
Avenue de la Gratteigne et haut de la rue du Commerce**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service de la mairie s'occupant de l'organisation de la Foire de Printemps 2024 de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, tél. 05 49 52 81 02. Les données sont conservées pendant 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie de Saint-Georges-lès-Baillargeaux à [mairie@saint-georges-les-baillargeaux.fr](mailto:mairie@saint-georges-les-baillargeaux.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## REGLEMENT INTERIEUR

- Ce vide-grenier est ouvert à tous, dans la limite des places disponibles, surréservation uniquement.
- Aucun remboursement ne sera possible après l'inscription.
- La municipalité décline toute responsabilité (vol, casse, type de produits vendus,...). Vous êtes donc responsable de votre étalage.
- Chaque exposant devra laisser son emplacement propre (un sac poubelle vous sera fourni).

**Seules les réservations accompagnées du paiement et d'une photocopie recto-verso de la pièce d'identité seront prises en compte.**

---

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR OBLIGATOIRE

Référence réglementaire : **article L 321-9** du **code du commerce**

Je soussigné(e) .....

Né(e) le .....

Domicilié(e) à .....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Nature pièce d'identité : CNI  Permis de Conduire  Passeport

Numéro : .....

Lieu de délivrance : .....

Date de délivrance : .....

Fait à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, le

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service de la mairie s'occupant de l'organisation de la Foire de Printemps 2024 de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, tél. 05 49 52 81 02. Les données sont conservées pendant 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.** Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie de Saint-Georges-lès-Baillargeaux à [mairie@saint-georges-les-baillargeaux.fr](mailto:mairie@saint-georges-les-baillargeaux.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL